

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Linda Losier	Numéro de permis 2019657	Date d'inspection Le 23 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie Rose des vents		Numéro de téléphone (506) 395-1514	
Adresse 1745 355 Route Sainte-Rose NB E1X 2W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.  
Les dossiers des membres du personnel sont complets.  
Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus sont gardés propres et en bon état.  
Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.  
Lors de ma surveillance les enfants étaient couchés.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 août 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Linda Losier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 août 2021

\_\_\_\_\_  
Date